



DIEC/22-918-1654 du 21/02/2022

OLYMPIADES DE MATHÉMATIQUES

Références : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 publiée au BOEN N°41 du 5 novembre 2015 - Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1966/olympiades-nationales-de-mathematiques>

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Courriel : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr - Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Courriel : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve se déroulera **le mercredi 9 mars 2022 de 8h à 12h15** (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes.

Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est constituée de deux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit les résoudre individuellement. **Le premier exercice est commun à tous les élèves et s'appuie sur le programme du collège et de seconde GT. Le second exercice est spécifique du choix d'orientation de l'élève : un exercice pour les élèves ayant choisi la spécialité mathématiques, un exercice pour les autres.**

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques **avec les mêmes choix qu'au niveau national.**

Lors de la seconde partie académique, les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Toutes les modifications effectuées en cas de force majeure devront être signalées par écrit lors de l'envoi des copies pour corrections par le responsable.

Les centres d'épreuves sont les lycées d'origine des candidats.

Les lycées, centres d'épreuves, recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant accompagnés des listes d'émargement et si besoin les copies de composition modèle EN et le papier brouillon, seront à demander au rectorat. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

Pour l'édition 2022, la circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'appliquent. (cf bulletin académique n°837 du 16 décembre 2019).

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national CYCLADES.

Les lycées d'origine des candidats rempliront les convocations en fonction des annexes jointes et les remettront aux candidats.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques.

Au début de l'épreuve, les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves. Les listes et le modèle de convocation au format Word seront transmises par la PNE EXABAC/GT ADM.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en courrier recommandé par les centres d'épreuves pour **le lundi 14 mars 2022 au Lycée Jean Perrin 74 Rue Verdillon 13010 Marseille à l'attention de Mme Magali DUCREUX**, secrétariat des olympiades de mathématiques.

Je vous remercie pour votre implication.

Annexes : Modèle convocation candidat
Centres d'épreuves

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

CONVOCATION INDIVIDUELLE

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) aux Olympiades de mathématiques année 2021-2022

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

Le mercredi 9 mars 2022 de 8h à 12h00

Au lycée

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

Nota : *Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.*

L'usage de la calculatrice avec un mode examen et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.

La calculatrice sera mise en mode examen à la demande du surveillant.

OLYMPIADES DE MATHEMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Département / Ville	CENTRES D'ÉPREUVES	Total Candidat
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)		
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES	21
MANOSQUE	ISCLES	2
	EIPACA	24
HAUTES ALPES (05)		
BRIANCON	ALTITUDE	14
GAP	ARISTIDE BRIAND	18
	SAINT JOSEPH	28
BOUCHES DU RHONE (13)		
AIX EN PROVENCE	CEZANNE	12
	LA NATIVITE	40
	MILITAIRE	24
	DUBY	16
	SAINT ELOI	8
	SAINTE CATHERINE DE SIENNE	2
	VAUVENARGUES	14
	SACRE CŒUR	2
ARLES	MONTMAJOUR	32
	PASQUET	10
AUBAGNE	JOLIOT CURIE	18
LA CIOTAT	MEDITERRANEE	68
	LUMIERE	14
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	38
	MONTGRAND	22
	PERRIN	2
	PROVENCE	38
	THIERS	56
	LACORDAIRE	70
	MANDELA	14
	ST CHARLES	2
	SIMONE VEIL	26
	DAUMIER	37
SEVIGNE	2	
MARTIGUES	LURCAT	34
MIRAMAS	JEAN COCTEAU	14
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	38
	ADAM DE CRAPONNE	34
VITROLLES	PIERRE MENDES France	10

Département / Ville	CENTRES D'ÉPREUVES	Total Candidat
TARASCON	DAUDET	12
GARDANNE	FOURCADE	2
ALLAUCH	MONTECHRISTO	28
ISTRES	RIMBAUD	2
VAUCLUSE (84)		
CARPENTRAS	HENRI FABRE	5
	VICTOR HUGO	6
	MARIE PILA	32
L'ISLE SUR SORGUE	BENOIT	2
ORANGE	DE L'ARC	16
	SAINT LOUIS	54
PERTUIS	VAL DURANCE	54
VAISON LA ROMAINE	STEPHANE HESSEL	59
AVIGNON	SAINT JOSEPH	18
CAVAILLON	DAUPHIN	2
Total		1096